



Monsieur le Président,

Le piratage massif d'août souligne à quel point la sécurité informatique est, aujourd'hui plus que jamais, une mission à part entière du service public.

La cybersécurité nécessite des emplois, des qualifications reconnues, des rémunérations permettant de recruter et de conserver les compétences, des investissements informatiques à la hauteur et la maîtrise publique des savoir-faire stratégiques.

Avec le vol de centaines de milliers de données, l'administration a montré sa faiblesse dans la sauvegarde des informations des citoyens français.

Avant de se lancer dans le développement de multiples applications, il serait déjà essentiel de protéger les données en possession de l'Administration.

Dans ce contexte, le choix du tout privé dans la facturation électronique, avec 43 plate-formes agréées qui ont leur siège social hors de France, interpelle.

Nous craignons un risque fort pour les données déposées par les entreprises.

La CGT demande l'exclusion des plates-formes non domiciliées en France, ainsi que la construction d'une plate-forme contrôlée par des services internes à la DGFIP.

Sur le fond de cette facturation électronique, le ministre de l'action et des comptes publics a affirmé sur RTL le 25/08 qu'elle « va permettre de lutter contre la fraude à la TVA sans multiplier les contrôles tatillons qui empoisonnent la vie ».

Les agents de la DGFIP se sentent déjà trahis par leur direction, qui a privilégié les économies à la sécurité informatique, il est scandaleux que leur ministre se permette en plus de les insulter, alors que les seuls dont nous empoisonnons la vie sont les fraudeurs !

Pour ce qui concerne le sujet à l'ordre du jour de ce CSAL, la suppression de l'antenne de Saint-Claude du Service des Impôts des Particuliers, Monsieur le Président, vous êtes arrivés dans le département à l'époque du Nouveau Réseau de Proximité. Vous allez nous quitter avec ce NRP 2 qui se profile.

Nous comprenons la volonté de proposer cette fermeture, avec les difficultés de gestion qu'occasionne une antenne.

Nous ne l'acceptons pas, puisque c'est la conséquence du premier NRP que nous avons à l'époque dénoncé.

Fermer une antenne, c'est toujours réduire le maillage territorial et l'implantation de la DDFIP. C'est toujours un recul de l'État, et dans un département comme le Jura, vous savez son importance. Nous ne pouvons que nous y opposer sous peine de nous dédire.